

1^{er} août 2022

Procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} août 2022 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 1^{er} août 2022 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Alexandre Houle
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

120-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

121-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juillet 2022 soit tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 juillet 2022

compte entreprise	795 652.68\$
ET1 épargne rachetable	500 000.00\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	242 868.79\$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00\$
ET5 épargne rachetable	100 000.00\$
TOTAL	2 038 521.47\$

CAISSE RECETTES AU 31 juillet 2022

TOTAL DES RECETTES	142 302.41\$
---------------------------	---------------------

122-22

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 103 211.62\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	80 068.41\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>23 143.21\$</u>
	103 211.62\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

Lecture du rapport mémo de l'inspecteur par M. Léo Benoit.

Dossier demande de modification de la réglementation de M. Daniel Lachaine

En attente de décision.

Dossier demande de modification à la réglementation de Ferme Seco

La conseillère Sylvie Fafard mentionne qu'elle croit que le conseiller Jean Collard devrait se retirer.

M. Jean Collard, conseiller municipal se retire de la salle à 20h10.

Dossier en attente.

Discussion des dossiers d'infraction tel que décrit dans le rapport de l'inspecteur.

M. Jean Collard reprend son siège à 20h14.

123-22

DOSSIER D'INFRACTION D'INSTALLATION SEPTIQUE AU
118 RANG 12 SUD

Considérant l'historique du dossier et le nombre d'avis recommandé envoyé au propriétaire ;

Considérant la non-collaboration du propriétaire pour régler la situation de non-conformité de l'installation septique ;

Le conseil municipal se voit dans l'obligation de procéder à l'émission d'un constat d'infraction.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal mandate l'inspecteur en bâtiments à émettre un constat d'infraction en vertu de l'article 13 du Q-2, r.22 soit 1000\$ plus tarif judiciaire applicable.

Le propriétaire devra se conformer au règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen aimerait connaître la ventilation des dépenses annuelle de 2021 du service incendie.

Demande d'information sur la réparation des bacs en cas de bris des roues.

Le citoyen doit s'adresser à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains afin qu'un chauffeur de camion fasse la réparation des roues sur place.

124-22

REPLACEMENT DES FENÊTRES DU BUREAU
MUNICIPAL - MODIFICATION DU PRIX

Entre le moment de la réception et le moment que la commande a été placée, il y a une augmentation de prix approximativement de 1000\$.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'augmentation de prix de Vaillancourt portes et fenêtres et que la commande soit confirmée.

125-22

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE
DES SERVICES SCOLAIRES SAINT-HYACINTHE

Lecture du courriel de M. Emmanuel Lam du CSSSH concernant les conditions du renouvellement de l'entente entre la municipalité et le CSSSH.

La proposition faite est que le CSSSH maintienne la responsabilité d'effectuer l'entretien du Parc-école et du gazon, mais que la contribution de la municipalité serait d'assumer les frais puisque les citoyens peuvent utiliser le parc-école et le terrain, et ce, en dehors des heures solaires des 180 jours d'école, sur 365 jours par année.

Si la municipalité accepte, les frais actuels de l'entretien du gazon sont de 2572\$ par année et d'environ 400\$ par année pour l'entretien du parc-école.

En résumé, une facture annuelle serait émise de plus ou moins 3000\$, selon les frais coûtants.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la proposition du CSSSH tel que décrit plus haut en référence au courriel du 11 juillet dernier.

Le conseil municipal comprend que la responsabilité d'engager le personnel requis ou les entreprises requises pour effectuer les travaux appartient au Centre des services scolaires de Saint-Hyacinthe.

Le CSSSH accepte que la municipalité embellisse la bordure du terrain sur la rue des Loisirs, bordant l'école.

126-22

OFFRE DE SERVICES DE ENGLOBE POUR ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE (INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE DU
RANG D'UPTON)

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la proposition de Englobe pour une étude géotechnique (infrastructure routière) dans le rang d'Upton au montant de 21 575.00\$ plus taxes.

Les modalités des présentes sont acceptées selon l'offre de service numéro P2207067.000 en date du 26 juillet 2022.

127-22

RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide de faire exécuter des travaux de rapiéçage mécanisé par Smith Asphalte dans le 10^{ième} rang est à partir du 690 vers le stop (intersection rang 12 sud et 10^{ième} rang est), aux endroits où il y en a le plus besoin.

Le montant maximum des travaux incluant les taxes ne doit pas dépasser 40,000\$ approximativement afin de respecter notre règlement de gestion contractuelle. La validation du montant sera faite avec les travaux qui ont été effectués dans le rang d'Upton.

APPEL D'OFFRE POUR LA DÉMOLITION DU CROQUET (CENTRE DES LOISIRS)

Un appel d'offre pour la démolition du croquet sera fait sur invitation.

DEMANDE D'UN CITOYEN POUR QUE LE 10^{IÈME} RANG EST SOIT CIRCULATION LOCALE CONSIDÉRANT LA CIRCULATION INTENSE

Un citoyen a adressé une demande au conseil municipal afin que le 10^{ième} rang est soit identifié circulation locale en remplacement d'une route collectrice considérant la circulation qui est intense.

La demande sera discutée lors d'une prochaine rencontre avec le ministère des Transports.

128-22

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR ALERTES ET NOTIFICATIONS

Une proposition a été faite pour le renouvellement automatique de l'entente pour alertes et notifications par CITAM (CAUCA) pour les 3 prochaines années.

Un avenant sera ajouté au contrat afin d'ajuster le nombre de citoyens à 897 comparativement à 868.

Donc les frais annuels de 285.57\$ plus les blocs de frais variables pour la première année et l'indexation de 2% par année suivantes. Le tarif pour le déclenchement par un agent CITAM passe de 100\$ à 106.09\$. Un bloc de 365 courriels

(frais variables) à 0.03\$. Les conditions de l'entente seront réévaluées avant le mois d'octobre 2025.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente tel que proposé et selon le courriel du 20 juillet dernier.

129-22

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION DU SUPPLÉMENT AU LOYER ENTRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LE VAL BONHEUR INC ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton accepte de renouveler l'entente du programme de gestion du supplément au loyer entre la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton, le Val Bonheur Saint-Nazaire inc. et la SHQ.

La période couverte est du 1^{er} décembre 2022 au 31 octobre 2025.

M. Léo Benoit, maire et Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'entente.

130-22

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ DU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA COUR D'ÉCOLE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal nomme M. Patrick Salvas représentant délégué au comité consultatif pour le projet d'amélioration de la cour d'école de Saint-Nazaire.

M. Alex Gendron est nommé substitut.

131-22

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal nomme Mme Sylvie Fafard représentante déléguée au conseil d'établissement de l'école Saint-Nazaire.

DON EXCELL PORCS

Lecture de la lettre d'Excell Porcs en date du 29 juillet. Ils ont pris la décision d'offrir un don de 2000\$ à notre municipalité pour les loisirs.

Ce montant peut être arrimé pour un projet déjà prévu, l'organisation d'un événement rassembleur ou bien la réfection d'installation sportive.

Le conseil municipal accepte le don de Excell Porcs avec grand plaisir et remerciera l'entreprise pour leur initiative.

Il y aura réflexion sur quel projet le montant sera attribué et nous les informerons du projet réalisé.

RAPPORTS

Sylvie Fafard : HLM

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Recommandations de La Mutuelle de municipalités du Québec (MMQ) concernant l'inspection des installations pour les sports et loisirs ;
- courriel de la MRC d'Acton concernant leur planification dans différents domaines ;
- lettre de Revenu Québec ayant pour objet « Information sur la nouvelle mesure d'incitation à la remise » concernant les produits financiers non réclamés ;
- lettre de la Fondation La clé sur la Porte inc. ayant pour objet « Demande de don ou de subvention »;
- courriel du gouvernement concernant la modification au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- courriel de Bell 9-1-1 concernant les révisions, suite aux discussions avec l'Union et la Fédération des municipalités, au sujet de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;
- publication concernant le Festival du Porc de St-Nazaire d'Acton;
- offre de service d'Exp. concernant le ponceau du 10^e rang Est et la surveillance des travaux;
- invitation de la préventionniste de la ville de Drummondville à la projection extérieure du film Vaillante;
- publipostage du 21 juillet 2022;

- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant l'entente avec Bell pour le service 9-1-1 de prochaine génération;
- adoption du règlement 681-22 de la municipalité de Saint-Germain de-Grantham concernant le plan d'urbanisme;
- lettre de M. Simon-Pierre Savard-Tremblay concernant le projet de loi c-224 au sujet du cancer lié à la lutte contre les incendies et le meilleur accès à la prévention et à son traitement;
- nouvelle politique culturelle de la MRC d'Acton;
- courriel de la MRC d'Acton concernant le projet biblio-jeux et la subvention aux projets structurants régional.

VARIA

Commentaires positifs sur l'organisation du Rallye par Léo Benoit.

Le rallye a fait découvrir les producteurs locaux dans la MRC d'Acton.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- règlement des boîtes aux lettres
- fauchage des levées.

132-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 32.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière